

Rapport Article 29 - Loi énergie -climat Exercice 2023

Démarche ESG et prise en compte des risques
environnementaux

Mandarine Gestion



ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE ET CLIMAT
-
INFORMATIONS ESG ET RISQUES CLIMATIQUES
-
MANDARINE GESTION

1 – Démarche générale de Mandarinine Gestion sur la prise en compte des critères ESG

2 – Moyens internes déployés par Mandarinine Gestion

3 – Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Mandarinine Gestion

4 – Stratégie d’engagement

5 – Taxonomie européenne & énergies fossiles

6 – Stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de l’Accord de Paris

7 – Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

8 – Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

9 – Plan d’amélioration continue

Données au 31/12/2023

PREAMBULE

L'année 2023 a constitué une année charnière pour Mandarine Gestion avec le changement de son actionnariat et son entrée dans le Groupe LFPI.

En effet, le 12 juillet 2023, Meeschaert Asset Management, filiale de gestion d'actifs du groupe LFPI a acquis, directement et indirectement, la totalité du capital social de Mandarine Gestion.

Le rapprochement entre les deux sociétés de gestion est intervenu le 1^{er} janvier 2024 avec la fusion-absorption de Meeschaert Asset Management par Mandarine Gestion.

Cette opération a permis à Mandarine Gestion, de changer de dimension, de renforcer son expertise historique en gestion actions et d'intégrer les savoir-faire de Meeschaert Asset Management en gestion obligataire, en gestion sous mandat, en gestion diversifiée (multi-classes d'actifs) et en solutions dédiées.

Historiquement tournée vers le financement durable de l'économie, Mandarine Gestion renforce son positionnement d'acteur majeur de l'investissement socialement responsable et d'entreprise engagée.

La société se distingue par des expertises de référence en gestion ISR, éthique, finance à impact (ESS) et fonds de partage.

Dans ce contexte, les données quantitatives liées à la prise en compte des risques environnementaux et relatives à l'année 2023 concerneront le périmètre de Mandarine Gestion pré-fusion avec Meeschaert Asset Management, tandis que les éléments liés à notre démarche ESG plus générale viendront nourrir des sections qualitatives et prospectives pour le périmètre fusionné depuis janvier 2024.

En résumé :



CRÉER DES SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT INNOVANTES SUR LES GRANDES CLASSES D'ACTIFS


6 Mds €
actifs
sous gestion


100
professionnels dont
40 gérants et analystes


7
Membres de
l'équipe ESG

52% ACTIONS
25% TAUX
23% MULTI-ACTIFS
Un savoir-faire
sur toutes les classes d'actifs

30% Instit. **70%** Distribution
88% France **12%** hors-Fr.
Une clientèle
très diversifiée

Données au 01/01/2024

1. Démarche générale ESG de Mandarine Gestion

Nous sommes convaincus qu'il est de la responsabilité de Mandarine Gestion d'encourager les entreprises, par nos actions d'investissement ou de désinvestissement, ainsi que par des actions de dialogue et d'engagement direct, à prendre en compte dans leurs opérations et leurs décisions stratégiques les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La stratégie d'investissement durable de Mandarine Gestion s'articule autour de 3 piliers :

- 1) Les pratiques d'exclusions (normatives ou volontaires)
- 2) L'analyse quantitative (complétée par une analyse qualitative)
- 3) L'engagement actionnarial (exercice des droits de vote et dialogue avec les sociétés)

En combinant ces trois piliers, Mandarine Gestion entend appréhender les risques et les opportunités du développement durable et matérialiser leurs impacts financiers.

Nous croyons en effet que la capacité à concilier les enjeux économiques et les critères ESG est indicative d'un rapport rendement / risque amélioré sur le long terme pour l'émetteur et le portefeuille. Les indicateurs ESG clés agrégés au niveau des portefeuilles nous permettent en contrepartie de suivre les externalités générées d'un point de vue sociétal.

C'est pourquoi la majeure partie de notre gamme bénéficie d'une intégration active des facteurs ESG, qu'ils soient endogènes ou exogènes aux entreprises dans lesquelles nous investissons.

Un système de recherche propriétaire : ESG-View

Mandarine Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2012 et notre philosophie d'investissement place la combinaison des approches financière et extra-financière au cœur de l'analyse des entreprises et des projets d'investissement.

Les notes ESG Mandarine Gestion sont centralisées dans l'outil propriétaire ESG-View® (base spécifique de données ESG) développé par Mandarine Gestion. Cet outil élaboré en 2014 recense les données ESG quantitatives et qualitatives des fournisseurs de données ESG externes d'une part et des analyses complémentaires de l'équipe ESG d'autre part. Alimenté en temps réel au gré des mises à jour des fournisseurs ESG, il sert également de réceptacle pour le suivi des controverses. Les fournisseurs de données ESG utilisés ont été sélectionnés pour couvrir les univers d'investissement des fonds (Global, Europe, France...) : ISS, Sustainalytics, S&P Trucost, Ethifinance, Bloomberg.

La notation ESG propriétaire de Mandarine Gestion s'articule autour de 4 thèmes principaux : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes. Un système de malus vient impacter la notation ESG des valeurs concernées en fonction de la gravité des controverses.

Pour chacun de ces 4 piliers E, S, G et PP, l'équipe ESG a la possibilité d'ajuster la notation à la hausse ou à la baisse suite à une analyse qualitative approfondie, à une nouvelle controverse ou à un dialogue avec la société, afin de s'affranchir des biais propres aux agences de notations ESG ainsi qu'à la fréquence de leurs mises à jour.



ESG-View® sert également à construire des filtres ESG adaptés à chaque process de gestion ESG des portefeuilles, notamment dans le cadre de réduction d'univers pour les fonds labélisés ISR, qui concernent une majorité des encours de la société de gestion.

Les notations ESG issues de ESG-View® sont directement accessibles dans les outils de passation d'ordre des gérants, de manière à leur fournir en temps réel les notes ESG des positions en portefeuille. Il est enfin possible d'y calculer des mesures ESG au niveau du fonds et de les comparer à leurs indices de référence.

ESG-View® est donc central dans la chaîne de valeur de sélection de titres en portefeuille et est générateur d'échanges ente équipe de gestion et d'analyse ESG.

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients :

Mandarine Gestion privilégie le dialogue avec ses souscripteurs et garantit la transparence sur sa gestion ISR, en s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ESG.

Pour cela, nous avons mis en place plusieurs outils et modes de communication afin de favoriser la bonne compréhension des investisseurs intéressés par ces produits.

- 1) La présentation de nos méthodologies et activités ISR :
 - Rencontres régulières avec nos souscripteurs qui intègrent des éléments spécifiques à la gestion ISR

- 2) Site internet :
 - Rubrique dédiée à notre démarche responsable : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/demarche-responsable>
Sont publiés sur cette rubrique les principaux axes méthodologiques employés, des informations sur les enjeux de l'engagement actionnarial, une présentation de notre gamme et de nos affiliations, ainsi qu'une synthèse de nos travaux de recherche.
 - Nos documents pédagogiques et réglementaires :
 - Les politiques et rapports dédiés à l'ESG (approche générale, dialogue actionnarial, politique d'exclusion et exercice du vote en AG)
 - Les « Actualités ESG » synthétisant les études ISR sectorielles ou thématiques, transmises à l'ensemble des souscripteurs, et disponibles sur le site internet.
 - La philosophie de Mandarine Gestion
 - Les reportings mensuels de nos fonds ISR, accessibles sur la page des fonds
 - Pour les fonds dédiés, les reportings trimestriels ISR sont transmis aux souscripteurs sur simple demande.

- 3) Pour nous contacter, il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » du site internet.

Application du règlement européen SFDR, pour plus de transparence sur la prise en compte des caractéristiques extra-financières

Le règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en application en mars 2021.

Ce règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits. Ces derniers doivent publier des informations institutionnelles relatives aux politiques générales adoptées dans leurs processus de décision d'investissement ou dans la fourniture de leurs conseils ainsi que des informations relatives aux produits, notamment pour ceux d'entre eux qui présentent des caractéristiques extra-financières.

Liste des Fonds selon leur classification SFDR et prise en compte des critères ESG :

Au 31 décembre 2023, Mandarine Gestion enregistrait des encours sous gestion gérés en direct (sont exclues les délégations reçues) prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'élevant à 1,5 Milliards €, représentant ainsi 93% du montant total des encours gérés par Mandarine Gestion.

OPC	CLASSIFICATION SFDR	Encours (€)	% DES ENCOURS TOTAUX
MANDARINE OPPORTUNITES	8	216 018 619 €	14%
MANDARINE ENTREPRENEURS	8	1 211 275 €	0%
MANDARINE EQUITY INCOME	8	6 036 660 €	0%
MANDARINE IMPROVERS	8	1 377 871 €	0%
MANDARINE VALEUR	8	272 754 404 €	18%
AFER ACTIONS ENVIRONNEMENT	9	23 285 687 €	2%
MANDARINE UNIQUE SMALL AND MID CAPS EUROPE	8	272 754 404 €	18%
MANDARINE MULTI ASSETS	8	96 374 103 €	6%
MANDARINE EUROPE MICROCAP	8	209 011 704 €	14%
MANDARINE GLOBAL MICROCAP	8	26 219 681 €	2%
MANDARINE SOCIAL LEADERS	9	59 598 010 €	4%
MANDARINE GLOBAL TRANSITION	9	308 015 884 €	20%
MANDARINE GLOBAL SPORT	8	9 475 190 €	1%
MANDARINE GLOBAL CLIMATE ACTION	8	613 891 €	0%
TOTAL		1 502 747 384 €	

A titre d'information et dans le but d'appréhender le périmètre post fusion de Mandarine Gestion au 1^{er} janvier 2024, il est précisé que Meeschaert Asset Management enregistre, au 31 décembre 2023, des encours sous gestion gérés en direct (sont exclues les délégations reçues) prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'élèvent à 1.7 Milliards €, représentant ainsi 90% du montant total des encours gérés par Mandarine Gestion.

OPC	CLASSIFICATION SFDR	ENCOURS (€)	% DES ENCOURS TOTAUX
2i Sélection	8	105 617 172 €	2,10%
Ararat	8	4 334 540 €	0,09%
Arthritis Solidinvest	8	11 650 054 €	0,23%
Ethicare	8	14 016 543 €	0,28%
Ethique et Partage - CCFD	8	9 114 599 €	0,18%
MAM Asia	8	38 120 348 €	0,76%
MAM Entreprises Familiales	8	45 960 106 €	0,91%
MAM Europa Growth	6	29 251 640 €	0,58%
MAM Europa Select	6	35 229 973 €	0,70%
MAM Flexible Bonds ESG	8	92 391 512 €	1,84%
MAM France Relance	8	6 224 272 €	0,12%
MAM Human Values	8	31 088 810 €	0,62%
MAM Obli Convertibles ESG	8	67 205 454 €	1,34%
MAM Optima 25-125	6	22 980 866 €	0,46%
MAM Patrimoine ESG	8	25 756 250 €	0,51%
MAM Strategic Income	6	8 556 891 €	0,17%
MAM Sustain USA	8	86 844 889 €	1,73%
MAM Target 2027	8	280 697 813 €	5,59%
MAM Transition Durable Actions	9	59 066 140 €	1,18%
Mandarine Credit Opportunities	8	41 194 940 €	0,82%
Mandarine Euro High Yield	8	113 951 478 €	2,27%
Mandarine Impact Green Bonds	9	87 029 652 €	1,73%
Mandarine Premium Europe	8	105 937 592 €	2,11%
Mandarine Short Duration	8	183 471 712 €	3,65%
Mandarine Small Caps France	6	22 210 815 €	0,44%
Mandarine Solution	6	44 031 611 €	0,88%
Nouvelle Stratégie 50	8	15 618 446 €	0,31%
Porteurs d'Espérance	8	44 638 676 €	0,89%
Proclero	9	71 427 917 €	1,42%
Total		1 703 620 710 €	

Adhésions de Mandarine Gestion (chartes, codes, initiatives, labels) :

Mandarine Gestion participe de manière active au développement de l'investissement responsable et solidaire.

Dans ce cadre, Mandarine Gestion :

- est signataire des **Principles for Responsible Investments (PRI)** initiés par les Nations Unies, depuis 2012 participe à la promotion de la place financière de Paris : AFG
- est membre du réseau **Shareholders for Change** ;
- est membre de l'organisation **ShareAction** ;
- est membre de l'**observatoire de la finance durable** et de l'**institut de la finance durable** ;
- est signataire du CDP depuis 2019 ;
- est signataire de l'initiative **1% For The Planet.** ;

- adhère au **Forum de l'Investissement Responsable (FIR)**, participation active à la commission Dialogue & Engagement depuis 2012
- est signataire du **Finance For Biodiversity Pledge** depuis 2020;
- est membre du **Climate Action 100+** (sous l'égide des UN PRI) depuis 2018 ;
- est signataire de l'initiative **Net Zero Asset Manager Alliance** depuis 2021

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de la majorité de nos fonds, Mandarinine Gestion soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des Finances, a pour objectif de rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

2. Moyens internes déployés par Mandarinine Gestion

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion et est supervisée par le Directoire.

Celui-ci valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre. En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Mandarinine Gestion.

Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG :

Mandarine Gestion mobilise d'importants moyens financiers pour la mise en œuvre de sa stratégie ISR. Aux coûts liés aux moyens humains de l'équipe ISR, viennent s'ajouter les coûts liés aux prestataires externes : bases de données et conseils externes ainsi que les coûts liés aux développements des outils d'analyse ESG. Mandarinine Gestion utilise également la recherche ESG de brokers tels que Oddo, CM-CIC, Société Générale, Exane, Kepler Cheuvreux. En ce qui concerne la gamme de Mandarinine Gestion, 42% de tous les encours sont reconnus par un label durable et 85% des fonds sont catégorisés Articles 8 ou 9 selon SFDR.

Jusqu'à fin 2023, Mandarinine Gestion a eu recours à des sources et bases externes de données ESG et extra-financières¹, provenant de diverses agences de notation, dont S&P Trucost, Sustainalytics, Ethifinance, Proxinvest, Bloomberg, Factset. L'agence de notation ISS a été ajoutée à la plateforme de recherche extra-financière pour embarquer la recherche pour les votes aux AG. Depuis la fusion début 2024, le budget annuel alloué pour la recherche extra-financière a été rationalisé pour atterrir à environ 400k€.

¹ *Compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises, ou les fournisseurs de données, les informations ayant été utilisées par la SGP peuvent comporter des biais.* Chaque agence de notation applique sa propre méthodologie d'évaluation : qu'il s'agisse des variables utilisées pour le calcul des scores, des contrôles effectués sur les données collectées, du traitement des données manquantes, des poids attribués aux différentes variables et composantes du score ou encore des modalités de calcul, les méthodologies mises en œuvre par les agences de notation peuvent être très différentes et contribuent ainsi à une absence de convergence des notations. Le choix des critères de notation ainsi que leur pondération peuvent différer pour plusieurs raisons (secteurs d'activités, pays...). De plus, les critères E, S et G n'ont pas tous le même poids dans la notation de certaines agences. Par conséquent, une entreprise ayant un fort impact social mais un impact environnemental moins important peut néanmoins avoir une note globale élevée. Au-delà de la pondération, les notes attribuées aux entreprises peuvent varier de façon significative selon les données utilisées, leur agrégation dans le calcul et leur interprétation. Il devient alors difficile de comparer les différentes méthodologies de notation. D'autant plus que les données récoltées sont souvent elles-mêmes insuffisantes, hétérogènes ou de mauvaise qualité.

En termes de ressources humaines, Mandarine Gestion s'appuyait sur une équipe de recherche ESG de 2.5 ETP jusqu'à fin 2023.

Depuis janvier 2024, l'équipe de recherche ESG a doublé avec 5 ETP et 1 responsable Investissement Ethique en charge des investissements en lien avec des critères de la Doctrine Sociale de l'Eglise.



Adrien
DUMAS
Directeur des
Investissements

19 années d'expérience en gestion d'actifs
EDHEC Business School



Candice
BOCLÉ

Directrice de l'Investissement
Responsable

14 ans d'expérience dans l'ESG
Sciences Po Bordeaux (Master Finance)
London Business School (MBA)



Augustin
VINCENT

Responsable de la
Recherche ESG

14 ans d'expérience dans l'ESG
NEOMA Sup de Co (Master Finance &
Développement Durable)



Joyce
STEVENSON

Analyste ESG

7 ans d'expérience dans l'ESG
Master 2 Droit de l'Environnement RSE,
UHA, Paris BA (Hons) en Global
Business Management, EBS, Londres



Arnaud
LACAZE

Analyste ESG

3 ans d'expérience dans l'ESG
Université Paris- Nanterre (Master Asset
Management)



Etienne
PIERRARD

Analyste ESG

3 ans d'expérience dans l'ESG
EM Normandie (Master Finance)



Sylvain
CHARETON

Responsable Investissement
Ethique et DSE

Docteur en Philosophie de l'Université Paris
IV – Sorbonne (2009)

Cette équipe a notamment pour responsabilité d'appuyer la définition de la stratégie d'investissement durable de Mandarine Gestion, de conduire des analyses extra-financières sur les émetteurs et d'informer de façon claire, exacte et non trompeuse sur les objectifs d'investissement, caractéristiques extra-financières des produits financiers gérés et résultats obtenus dans la gestion.

Par ailleurs, l'investissement responsable ne se limite pas à cette équipe et revêt un caractère transversal à l'organisation puisqu'il implique l'ensemble des équipes et directions :

- **Le Directoire** : il élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation, communication) ... ;
- **Les Pôles de Gestion** : les gérants des différents Pôles : Actions – Taux/Obligations – Gestion diversifiée et GSM participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Conformité** : l'équipe supervise le contenu et la mise à jour des documents règlementaires et procède aux contrôles sur la thématique ;

- **Risques** : L'équipe participe à la surveillance des risques/ratios/limites/contraintes mises en place en matière d'ISR ;
- **Distribution externe – Communication** : les équipes sont formées et tenues informées des évolutions de la stratégie extra-financière et ont pour mission de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe participe à la réalisation des reportings extra-financiers et de l'administration des bases de données ESG. Une personne Data Scientist est entièrement dédié au développement et au maintien des outils d'intégration des données extra financières dans la gestion des portefeuilles d'investissement.

Description des moyens utilisés pour informer sur la conformité réglementaire

Mandarine Gestion déploie divers moyens pour informer ses parties prenantes sur les obligations réglementaires en matière d'ESG, en mettant particulièrement l'accent sur les rapports ESG de chaque fonds Article 8 et Article 9 (SFDR). Pour garantir la transparence et l'adhésion aux exigences réglementaires, Mandarine Gestion génère des rapports ESG détaillés (annexes pré-contractuelles et périodiques). Ces rapports fournissent des informations essentielles sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance appliqués dans la sélection et la gestion des actifs, permettant aux investisseurs de prendre des décisions éclairées en matière de durabilité.

De plus, Mandarine Gestion élabore des rapports extra-financiers qui fournissent des informations claires et complètes sur les produits et services offerts, y compris les aspects liés à la conformité réglementaire et aux engagements définis au sein des documents précontractuels. Ces documents (notamment les codes de transparence) présentent les caractéristiques des fonds, les risques associés, les politiques de gestion et les procédures internes mises en place pour se conformer aux réglementations applicables. Grâce à ces moyens, Mandarine Gestion s'efforce d'assurer une communication précise en matière de conformité réglementaire et liée aux Labels, renforçant ainsi la confiance de ses investisseurs.

De plus, la réglementation CSRD qui a pour objectif de normaliser l'information extra-financière des entreprises va accroître la disponibilité et qualité de la donnée permettant une meilleure intégration des informations ESG. Le déploiement de la réglementation se fera progressivement, avec une première phase de mise en œuvre pour les acteurs déjà concernés par la NFRD en 2025, suivie par l'activation progressive des différents seuils jusqu'en 2027. Les entreprises extra-européennes pourraient également être concernées à partir de 2029, ce qui étend l'impact de la directive au-delà des frontières de l'UE.

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de Mandarine Gestion :

L'entreprise met en place un plan de formations pour son personnel, afin de garantir une connaissance approfondie des réglementations en vigueur. Ces formations visent à maintenir régulièrement les équipes informées des dernières évolutions réglementaires et à les sensibiliser aux enjeux de conformité et de développement durable. Mandarine Gestion a toujours investi dans la formation pour renforcer son expertise ESG. Ce fut le cas en 2020 autour de la thématique du climat avec le cabinet de conseil I Care&Consult et en 2021 autour de la thématique de la biodiversité en rejoignant l'initiative Finance For Biodiversity Pledge. Par ailleurs Weefin est un prestataire offrant des solutions de conseil sur la partie réglementaire ainsi que sur d'autres aspects participant à l'établissement d'une finance durable et transparente. Mandarine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, ECGS et ScopeOne. Les conférences brokers sur les thématiques ESG, les visites de sites industriels, les « briefs investisseurs » organisés par le FIR participent également au renforcement des connaissances internes de l'entité

La stratégie de communication de l'entité au regard des enjeux ESG s'est aussi accrue avec le développement de webconférences dédiées à l'ESG, la mise en place d'une Newsletter ESG trimestrielle à destination des clients et des publications dans la presse spécialisée d'interviews dédiées aux sujets ESG.

En ce qui concerne le développement de produits financiers, les derniers lancements concernaient des produits thématiques aussi bien sur l'environnement (climat, transition énergétique, décarbonation) que sur le volet social (prise en compte des enjeux sociétaux par les entreprises).

3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de Mandarinne Gestion

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance :

Historiquement, les instances dirigeantes de Mandarinne Gestion ont, dès la création de la société en 2008, souhaité déployer une expertise dédiée à l'investissement durable, via le lancement du fonds ISR Mandarinne Engagements.

De son côté, Meeschaert Asset Management est un pionnier de l'ISR en France avec la création en 1983, du premier fonds éthique en France : le FCP Nouvelle Stratégie 50. L'instance de gouvernance de Mandarinne Gestion est composée d'administrateurs, qui sont des praticiens expérimentés ayant des fonctions dirigeantes issus de la finance disposant d'une expérience significative de l'intégration et de la prise en compte des critères ESG. Dans ce cadre, les fonctions dirigeantes de Mandarinne Gestion peuvent s'appuyer bénéfiquement sur l'apport, l'expertise et l'expérience des administrateurs dans l'intégration ESG.

Depuis la fusion avec Meeschaert en janvier 2024, la culture d'entreprise vis-à-vis de la finance durable de la nouvelle entité Mandarinne Gestion s'est renforcée.

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance est assurée au plus haut niveau de la gouvernance de Mandarinne Gestion et dans les instances de pilotage autour desquelles l'entité a structuré ses activités de gestion.

L'analyse ESG est véhiculée dans la société par le pôle d'expertise ESG et s'articule via une comitologie intégrée à tous les niveaux hiérarchiques et transversale avec l'ensemble des départements de Mandarinne Gestion.

Comités	Intervenants	Objet	Fréquence
Comité Stratégique ISR	Président du Directoire, Directeur Général, Directrice de l'ISR	Point sur la stratégie ESG de Mandarinne Gestion.	Mensuelle
Comité ESG review	Equipe ESG, équipe commerciale, Equipe de gestion, Equipe marketing et communication, Pôle d'expertise ESG	Présentation actualité ESG, point sur la gamme, analyse thématique/sectorielle ESG, point réglementation finance durable	Trimestrielle
Comité de gestion	Equipe de gestion, Equipe ESG	Présentation de l'actualité financière et ESG des secteurs et valeurs en portefeuille	Hebdomadaire
Comités RCC	Pôle Juridique, Contrôleur des risques, Directeur Opérations et Systèmes, Equipe ESG.	Point sur la réglementation relative à l'analyse ESG, rapport de la bonne application de la stratégie ESG dans la gestion	Mensuelle
Funds Review	Direction générale, équipe commerciale, principaux représentants des équipes de gestion, Equipe ESG	Suivi des performances financières et extra-financières des fonds	Mensuelle

Prise en compte du risque de durabilité dans la politique de rémunération :

La politique de rémunération de la société, conforme aux exigences de l'AMF, est établie en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de Mandarine Gestion. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par Mandarine Gestion.

La Politique de rémunération est disponible sur la page du site :

https://www.mandarine-gestion.com/uploads/reg/Mandarine_gestion_Politique_de_Remuneration.pdf

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

Le Règlement SFDR aux termes de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, Mandarine Gestion a intégré le §1 de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des "risques en matière de durabilité", dans les critères de malus appliqués aux instruments de rémunération différée.

La prise en compte, dans la politique de rémunération de Mandarine Gestion de l'intégration des risques en matière de durabilité repose sur la combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour annuellement et tiennent compte des critères ci-dessous :

➤ **Objectifs collectifs :**

- Implémentation et intégration du principe de « durabilité » au sein de la gamme des fonds ;
- Développement de produits promouvant des caractéristiques ESG, produits ayant pour objectifs un environnement durable ; respect des exigences des labels durables
- Intégration des règles du règlement SFDR et respect du calendrier ;
- Intégration de l'indicateur ISDR de suivi du risque de durabilité : qualitatif et quantitatif ;
- Qualité du suivi des indicateurs des risques de durabilité.

➤ **Objectifs individuels :**

- Les objectifs individuels tiennent compte en tant que de besoin de la spécificité des fonctions exercées, notamment concernant les fonctions de gérant, les fonctions de contrôle (RCCI et Risk Manager, les fonctions commerciales, gérants des portefeuilles).

4. Informations relatives à la politique et à la stratégie d'engagement de Mandarinine Gestion

Initiée en 2017, la politique d'engagement actionnarial et de vote de Mandarinine Gestion a été mise en conformité avec la loi PACTE en 2020. Le dialogue avec les sociétés dans lesquelles est investie Mandarinine Gestion constitue un élément incontournable de sa responsabilité fiduciaire.

Mandarine Gestion encourage les entreprises à se fixer des objectifs extra-financiers afin de les protéger contre un éventuel impact sur leurs valorisations financières. Le périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement est défini de deux manières distinctes : ou bien en raison d'événements spécifiques liés à des controverses, des éléments de publication, etc... Ou bien sur la base d'une stratégie d'investissement spécifique aux fonds concernés.

L'objectif de notre politique d'engagement actionnarial et de vote est d'entamer un dialogue constructif avec les sociétés afin de les inciter à se prémunir contre les risques extra-financiers pouvant apparaître dans la cadre de leurs activités ou bien de les encourager à saisir les opportunités. In fine, le but de l'engagement actionnarial est de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée, via une démarche structurée et un suivi sur le long terme.

La politique d'engagement actionnarial et de vote de Mandarinine Gestion s'articule autour des piliers suivants :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise
- Le dialogue avec les sociétés détenues
- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions
- La coopération avec les autres actionnaires
- La communication avec les parties prenantes pertinentes
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement

Un bilan annuel sur l'activité du dialogue et d'engagement, reprenant notamment les dépôts de résolution sur les thématiques ESG, les conséquences en termes de désengagement sectoriel est disponible sur le site internet de la société de gestion en suivant le lien suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/demarche-responsable>

Tous les OPC ouverts de la gamme de Mandarinine Gestion sont a minima concernés par ces stratégies d'engagement, qu'ils soient labélisés par un organisme de la finance durable ou non.

Le vote fait partie intégrante de la démarche d'investisseur responsable et engagé de Mandarinine Gestion² pour la partie actions. Mandarinine Gestion s'est dotée d'une politique de vote reprenant les grands principes de bonne gouvernance d'entreprise afin d'aligner les intérêts des actionnaires avec ceux des sociétés. La politique de vote est accessible sur le site internet de Mandarinine Gestion dans la rubrique « Démarche responsable » / « Politique d'exclusion ».

Un bilan annuel sur l'activité des votes de Mandarinine Gestion aux assemblées générales est disponible sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique « Démarche responsable » / « Exercice du vote ».

Les résolutions sont analysées puis instruites par l'équipe ESG ; l'équipe ESG se base sur sa recherche interne (rapport annuel des émetteurs) ainsi que sur la recherche fournie par la société GlasslewisProxinvest société de conseil aux investisseurs sur l'exercice des droits de vote. La recherche est utilisée à titre informatif, la Société de Gestion est et demeure libre de ses choix de vote en toutes circonstances. La Société de Gestion exerce ses droits de vote conformément à sa propre politique de vote.

² En 2022 : Sociétés cotées Européennes larges et « smids » principalement ; l'exercice des droits de vote peut se trouver impacté, la SGP se trouve encore régulièrement impactées par le choix de conservateurs / plateformes de raccourcir les dates limites pour l'acceptation de leurs votes à certaines assemblées générales en contradiction avec celles publiées par des émetteurs dans leur avis de convocation. Pour les émetteurs hors union européenne, la persistance sur certains marchés de coûts élevés et des difficultés d'accès au vote limitent drastiquement la possibilité de voter ; le droit du titre étant national, les règles locales peuvent diverger.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Il s'agit d'un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire qui n'aggravent pas le changement climatique.

Véritable "boussole environnementale" de l'UE, la taxonomie a été lancée par la Commission européenne en 2018 pour guider et mobiliser les investissements privés vers des activités « vertes » et parvenir ainsi à la neutralité climatique d'ici à 2050.

La taxonomie définit 3 typologies d'activités :



Mandarine Gestion a décidé de suivre le fléchage du chiffre d'affaires des entreprises alignées à la taxonomie avec l'aide d'un fournisseur de données externe. Depuis la fusion avec Meeschaert AM début 2024, certains fonds du périmètre ex-Meeschaert ont des objectifs d'alignements taxonomiques.

Périmètre Mandarine Gestion à fin 2023

- Encours totaux à fin 2023 : 2 060 168 057 €
- Part des encours éligibles à la taxonomie : 14.7%
- Part des encours alignés à la taxonomie : 7.5%

Périmètre ex-Meeschaert à fin 2023

- Encours totaux à fin 2023 : 2 373 322 890 €
- Part des encours éligibles à la taxonomie : 7%
- Part des encours alignés à la taxonomie : 2.8%

Les calculs ci-dessus sont établis sur la base d'informations collectées par Sustainalytics, et concernent les deux premiers des six objectifs de la Taxonomie européenne : atténuation au changement climatique et adaptation au changement climatique. Dans le cas où des entreprises ne sont pas couvertes par Sustainalytics, nous vérifions si ces entreprises sont soumises à NFRD et si elles le sont, nous analysons la part de leurs activités éligibles à la taxonomie. Pour chaque entreprise soumise à NFRD, la part des revenus éligibles (ou non-éligibles) à la taxonomie est pondérée par le poids de l'entreprise dans l'actif total de Mandarine Gestion.

Il convient de souligner que pour les quatre objectifs de la Taxonomie restants, à savoir l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, contrôle de la pollution et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, le référentiel européen actuel ne permet pas aux entreprises de classer leurs activités. Nous serons en mesure de fournir ces informations une fois le référentiel européen stabilisé.

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles :

- Exposition Mandarine Gestion aux énergies fossiles à fin 2023 : 27%
- Exposition ex-Meeschaert AM aux énergies fossiles : 9.9%

6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Objectif quantitatif à horizon 2030 :

Ayant un horizon d'investissement de long terme et soucieux de l'impact environnemental des sociétés que nous détenons dans nos portefeuilles, nous suivons les risques climatiques dans nos processus d'investissement et développons une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La société de gestion ne mesure pas son empreinte carbone au niveau de l'entité et de tous ses investissements, car elle ne juge pas cet indicateur pertinent au regard du respect des objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.

La société de gestion utilise la mesure de l'augmentation de température implicite, répartie par % d'encours, à fin 2023 :

Température	Alignement 2 DA (Encours sous gestion, €)	% Encours sous gestion
Non couvert	401 550 246	19%
>5°C	610 183 868,07	29%
4-5°C	28 282 803,20	1%
3-4°C	98 673 967	5%
2-3°C	253 989 395	12%
1.5-2°C	60 096 378	3%
<1.5°C	654 813 681	31%

Sources : Mandarine Gestion données S&P Trucost

Plus de 34% des encours de la société de gestion sont alignés avec un scénario d'augmentation de la température par rapport à l'ère préindustrielle inférieure à 2°C. A noter que plus de 19% des encours ne font pas l'objet d'une couverture, contre 34% l'année dernière.

Net Zéro Asset Manager Alliance : Mandarine Gestion est signataire de l'initiative Net Zero Asset Management Initiative. L'idée est pour 2024 d'inclure l'entité ex-Meeschaert. Dans ce cadre, la société de gestion s'engage à indiquer des informations sur la feuille de route climat :

Objectif	Statut
1. Fixer des objectifs intermédiaires pour 2030, compatibles avec une part équitable de la réduction mondiale de 50 % du CO2 identifiée comme une exigence dans le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C.	Mandarine Gestion a rejoint la Net Zero Asset Managers Initiative au premier trimestre 2022. En tant que signataire, Mandarine Gestion s'engage à contribuer à l'objectif mondial de net zero émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Atteindre à minima une part de 50% des actifs vifs investis dans des entreprises ayant validé une stratégie de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre auprès de l'initiative Science Based Targets (SBTi) d'ici 2030
2. Tenir compte des émissions Scope 1 & 2 du portefeuille et, dans la mesure du possible, des émissions Scope 3	Mandarine Gestion (post-fusion avec Meeschaert AM) a pour ambition d'établir des objectifs quantitatifs de réduction carbone à horizon 2030.

Ces objectifs sont soumis à la NZAMI sont revus tous les cinq ans jusqu'à 2050.

Un objectif carbone quantitatif fixe tend à orienter les investissements vers les entreprises qui émettent le moins de gaz à effet de serre. Nous décelons derrière cet objectif à première vue louable un biais : celui de ne financer que les entreprises des secteurs les moins émissifs (ex : les entreprises de service, les entreprises de software, la santé etc...) au détriment d'entreprises de l'économie réelle, clés pour réaliser la transition, mais qui sont encore au stade de transition vers une activité bas carbone.

3. Donner la priorité à la réalisation de réductions d'émissions dans l'économie réelle au sein des secteurs et des entreprises dans lesquels nous investissons.

Mandarine Gestion, en ligne avec sa raison d'être (« une finance au service de l'économie réelle ») ainsi qu'avec sa politique d'engagement actionnarial et d'énergies fossiles, travaille activement avec les sociétés en portefeuille sur ces sujets de décarbonation de l'économie réelle et non uniquement de réduction de l'empreinte carbone du fonds à un instant T.

4. Si vous utilisez des compensations, investir dans l'élimination du carbone à long terme, lorsqu'il n'existe pas d'alternatives technologiquement et/ou financièrement viables pour éliminer les émissions.

Mandarine Gestion n'utilise pas de compensation carbone pour éliminer les émissions induites en portefeuille.

5. Si nécessaire, créer des produits d'investissement alignés sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et faciliter l'augmentation des investissements dans les solutions climatiques.

Mandarine Gestion continue d'innover par le lancement de produits en lien avec la stratégie de zéro émissions nettes d'ici 2050. Les derniers produits lancés en date sont Mandarine Impact Green Bonds (2019), Mandarine Global Transition (2020) et Mandarine Global Climate Action (2023).

Sur l'ensemble des actifs sous gestion

6. Fournir aux clients propriétaires d'actifs des informations et des analyses sur l'investissement net zéro et sur les risques et opportunités climatiques.

Chaque année, Mandarine Gestion publie davantage d'informations relatives au respect des investissements net zero. Plus précisément, d'ici 2030 au minimum 50% des encours investis devront l'être dans des entreprises ayant validé une stratégie de réduction des émissions carbone auprès du SBTi. Cet objectif prospectif permet de répondre aux limites de méthodologie et d'horizon temporel :

- Toute entreprise, quel que soit le secteur (sauf pétrole et gaz) peut formaliser une stratégie de réduction et la soumettre à la validation du SBTi. L'objectif est alors ici plus centré sur les entreprises qui s'engagent et mettent en place une feuille de route que sur celles qui, par leur activité, émettent peu.
- La méthodologie de validation de la stratégie climat des entreprises par SBTi n'a pas vocation à changer radicalement dans les années à venir.

7. Mettre en œuvre une stratégie de gestion et d'engagement, avec une politique claire d'escalade et de vote, qui soit cohérente avec notre ambition de voir tous les actifs sous gestion atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant.

A travers sa Politique de vote et d'engagement actionnarial, Mandarinine Gestion aborde le sujet du climat dans ses orientations de vote aux assemblées générales ainsi que dans la formalisation de l'engagement actionnarial avec les entreprises en portefeuille. Nous continuons de participer à des coalitions d'investisseurs telles que Shareholders for Change, le FIR, Climate Action 100+ et les PRI. Ces initiatives collectives permettent d'unifier des convictions sociales et environnementales dans un discours commun, permettant via le dépôt de résolution ou l'échange direct avec l'entreprise cible, d'avoir un impact plus important. L'objectif implicite est d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 dans nos investissements.

Pour aller plus loin, la politique de vote et la politique d'engagement sont disponibles sur le [site internet](#) de Mandarinine Gestion.

8. S'engager auprès des acteurs clés du système d'investissement, y compris les agences de notation, les auditeurs, les bourses, les conseillers en vote par procuration, les consultants en investissement et les fournisseurs de données et de services, afin de s'assurer que les produits et services mis à la disposition des investisseurs sont cohérents avec l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou avant.

L'équipe de recherche ESG de Mandarinine Gestion est en lien permanent avec les agences de notation environnementales telles que S&P Trucost, ISS ESG, la Science Based Target initiative et les questionne sur la mise à jour des données et des stratégies des entreprises en lien avec l'Accord de Paris.

9. S'assurer que tout plaidoyer politique pertinent, direct ou indirect, que nous entreprenons soutient l'objectif de parvenir à des émissions mondiales nettes nulles d'ici 2050 ou plus tôt.

Mandarine Gestion a été co-signataire de la tribune du FIR sur le Say on Climate en 2022 et en 2023. Cette tribune a pour objectif de mettre en lumière le rôle crucial du dialogue actionnarial des investisseurs pour que les entreprises systématisent la mise à l'ordre du jour de résolutions climatiques lors des Assemblées générales d'actionnaires.

Engagement actionnarial collaboratif avec TotalEnergies et Engie sur le dépôt de résolutions externes climatiques à leurs AG de 2023.

10. Publier chaque année les informations de la TCFD, y compris un plan d'action climatique, et les soumettre à l'Investor Agenda via ses organisations partenaires pour examen afin de s'assurer que l'approche appliquée est basée sur une méthodologie solide, cohérente avec les critères de la course à zéro des Nations Unies, et que des mesures sont prises conformément aux engagements pris ici.

En tant que membre de la Net Zero Asset Managers Initiative, Mandarinine Gestion s'engage à publier annuellement, ses avancées sur son plan d'action climat, dans un format aligné avec les recommandations de la TCFD.

Du fait de la fusion récente avec Meeschaert AM, une réflexion avec l'entité fusionnée est en cours pour publier un rapport TCFD commun (en plus de ce présent rapport).

Méthodologie interne de transition énergétique et écologique :

La notion de transition écologique et énergétique (TEE) regroupe un ensemble de principes et de pratiques adoptés dans le but de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle durable, décarboné, qui répond à ces défis du XXIème siècle.

Elle se définit par 4 enjeux :

- Consommer mieux : moins de carburants, moins de transport, plus de confort thermique, et d'efficacité dans l'industrie
- Produire autrement : plus de ressources locales, plus d'énergies renouvelables, moins de déchets
- Relancer l'économie : créer de nouveaux métiers à moyen et long terme
- Financer l'innovation : l'épargne comme source supplémentaire de financement de projets visant à soutenir la TEE.

Afin d'aider les investisseurs à s'exposer à la dynamique de croissance qui découle de la TEE, Mandarine Gestion a déployé une stratégie de lancement de fonds avec Mandarine Impact Green Bonds (2019), Mandarine Global Transition (2020), labélisés Greenfin et Mandarine Global Climate Action (2023) labélisé ISR.

De manière générale pour tous les fonds, l'empreinte carbone du portefeuille (Mt CO₂e/Mn€ investis) est l'un des moyens de mesurer l'impact des investissements d'un portefeuille sur le changement climatique. Bien qu'elle ne résume pas à elle seule l'impact du fonds en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'empreinte carbone est un élément de mesure utile : elle permet aux porteurs de nos fonds de connaître les émissions dont ils sont responsables via leur détention en capital. L'empreinte carbone est calculée en Mt CO₂e par chiffre d'affaires avec une analyse de l'effet d'allocation sectorielle et de sélection de titre par rapport à l'indice de référence. Dans chaque cas, l'empreinte carbone est la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de rang 1 des entreprises (une partie du scope 3 amont). Les émissions évitées ne sont par ailleurs pas comptabilisées.

Enfin, le calcul de l'empreinte carbone ne peut refléter que les émissions à un instant donné, ne permettant pas d'impacter les mesures nouvelles prises par les entreprises dont les externalités positives ne seront sensibles aux indicateurs qu'après plusieurs années. Cet indicateur a été sélectionné car il s'agit d'une métrique mature et utilisée par un certain nombre de gestionnaires d'actifs de la place offrant dès lors une meilleure comparabilité des mesures effectuées. Il permet d'appréhender le risque de transition, c'est-à-dire le risque d'une réglementation sur la fixation d'un prix de la tonne de CO₂. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par Trucost. Elles proviennent des rapports annuels ou de développement durable des entreprises et du CDP. Lorsqu'aucune donnée n'est disponible, les données sont estimées par Trucost, sur la base du chiffre d'affaires par secteur d'activité.

Leviers d'actions qui participent à l'atteinte de l'objectifs 2030

1) Carbon Stock Picking: *Application court terme*

Au cours de ses évaluations sectorielles mensuelles, l'équipe ISR analyse qualitativement les 60% des entreprises les mieux notées de l'indice Stoxx 600 et se dote alors, d'un rôle d'identificateur des entreprises ayant validé une stratégie de réduction des émissions carbone validée SBTi. Une fois identifiées, ces entreprises sont présentées aux gérants comme opportunités d'accroître notre exposition aux entreprises validées SBTi. Afin de formaliser ce travail d'identification, une colonne renseignant l'engagement ou non de l'entreprise dans une stratégie SBTi est présente dans les bases de données

ISR. Cette nouvelle colonne permettra au gérant de disposer de l'information au moment de vérifier l'éligibilité d'un titre d'intérêt.

- 2) Prise en compte des données carbone pré-trade : *Application moyen terme*
Au cours de l'année à venir, l'équipe ISR en collaboration avec d'autres équipes a pour objectif de constituer une base de données permettant aux gérants de connaître, en temps réel, les émissions de GES d'une valeur d'intérêt, l'éligibilité ou non à son portefeuille en fonction de la quantité désirée et le montant (en °C par rapport à sa trajectoire) du potentiel dépassement si la valeur est intégrée. La mise en place d'un tel outil résoudra d'abord un problème d'accès rapide et simple à l'information, il permettra ensuite d'intégrer concrètement l'objectif SBTi pris par Mandarin Gestion dans les processus de gestion d'actifs.
- 3) Mise en place d'un système de contrôle via les risques sur la part de titres vifs investis dans des entreprises validées SBTi. *Application long terme*
Afin d'identifier tout écart potentiel de la trajectoire fixée par Mandarin Gestion pour ses investissements, la mise en place d'un contrôle sur la part des titres vifs investis dans les entreprises validées SBTi est indispensable. Ce contrôle fonctionne grâce aux dernières données délivrées par la base de données disponible sur la plateforme SBTi.
- 4) Exclusion des secteurs les plus carbo-intensifs et contrôle des risques : *Application court terme*
En 2023, l'entité Meeschaert Asset Management a fait évoluer sa politique de sortie du charbon. Les changements concernent des précisions sémantiques quant aux secteurs et activités concernés par la politique d'exclusion ainsi que l'instauration de deux seuils absolus et relatifs. Le premier écarte les entreprises encore trop impliquées dans la génération d'énergie à partir de charbon thermique, le second exclue les entreprises qui réalisent une part encore trop importante de leur chiffre d'affaires dans cette activité. Cette grille de lecture va s'appliquer au périmètre fusionné de Mandarin Gestion à compter de 2024. Les politiques d'exclusion pour cause climatique (charbon, pétrole et gaz conventionnels ou non) sont vouées à s'enrichir et évoluer annuellement.

Dates de mises à jour des objectifs :

Du fait de la fusion récente entre Meeschaert AM et Mandarin Gestion, il conviendra en 2024 de se fixer des objectifs mesurables et atteignables pour l'échéance de 2030. Les objectifs seront mis à jour annuellement en fonction des performances des années précédentes ainsi que de l'évolution des validations SBTi. En effet l'organisme met à jour régulièrement sa méthodologie de validation avec des nouveaux critères sectoriels. Tous ces éléments seront pris en compte pour ajuster annuellement les objectifs de Mandarin Gestion quant à la proportion minimale d'encours investis dans des entreprises ayant fait valider leur stratégie climatique auprès du SBTi, soit 50% d'ici 2030.

La stratégie d'évaluation climatique est inhérente à la société de gestion. Certains fonds thématiques orientés climat l'intègrent pleinement dans leur processus de gestion. La prise en compte des objectifs climatiques en lien avec l'Accord de Paris est complémentaire à la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissements de toute la gamme de la société de gestion.

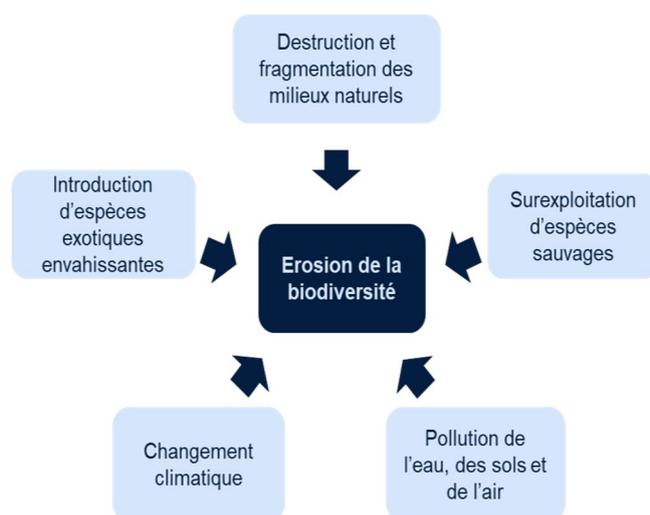
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

En 2022, l'Accord de Kunming-Montréal lors de la COP 15 Biodiversité marque une étape importante dans la responsabilité des acteurs financiers dans l'atteinte des objectifs fixés par cet accord à horizon 2050.

Aujourd'hui, plus de 55% du PIB mondial dépend de la bonne santé de la biodiversité ou, plus négativement, est menacé par l'effondrement des écosystèmes.

Les scientifiques alertent au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et des déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

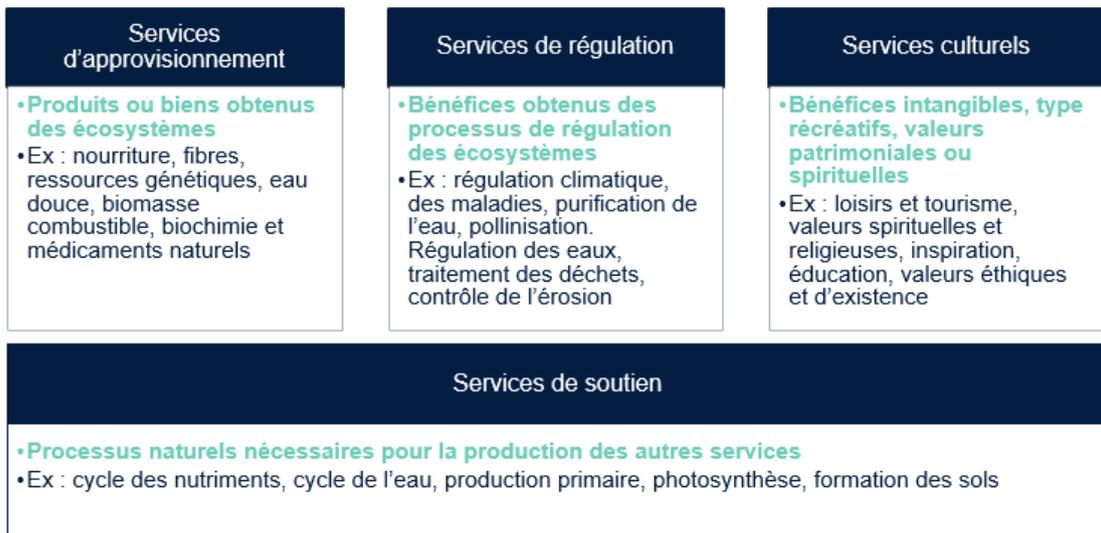
Causes de l'érosion de la biodiversité :



[*plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.](#)

Le rapport de l'IPBES* publié en mai 2019 alarme sur l'état de l'érosion de la biodiversité et fait état des principales causes de cette perte du vivant (schéma ci-contre). Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne. La biodiversité fournit un grand nombre de services écosystémiques « gratuits » à l'humanité et aux entreprises. Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur ces services écosystémiques.

Services écosystémiques :

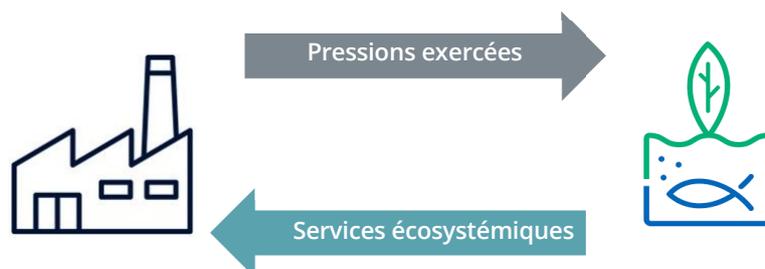


Sources : Mandarine Gestion, FAO

Ces services, rendus par la nature, sont directement menacés par l'épuisement des ressources induit par nos modes de production et de consommation linéaires. En effet, le « Jour du dépassement mondial » intervenu le 29 juillet en 2021, est chaque année de plus en plus précoce. Cette date correspond au jour à partir duquel l'humanité a consommé autant de ressources naturelles que ce que la planète peut renouveler dans la même année.

D'après l'IPBES (2019), 75% de l'environnement terrestre, 40% de l'environnement marin et 50% des rivières et cours d'eau ont déjà subi une grave détérioration. La biodiversité est en péril et pratiquement aucun des objectifs d'Aichi fixés pour la période 2011-2020 n'a été rempli.

La création d'un cadre mondial pour la biodiversité était l'objectif principal de la COP15 qui s'est tenu en octobre 2022. D'ici 2030, les Etats signataires devront mettre sous protection 30% des espaces terrestres et 30% des espaces maritimes à travers la création des aires protégées. D'autres objectifs relatifs à la réduction des risques de pollution furent fixés. Néanmoins, l'impact des régimes alimentaires et la réduction de l'empreinte mondiale de la consommation ne sont pas abordés et reliés à des objectifs chiffrés. D'autre part, des mécanismes de suivi ont été mis en place



Les conséquences de cette érosion de la biodiversité sont multiples et mettent en péril non seulement notre économie mais également le maintien de l'Homme dans cet écosystème. La place de l'être humain est un élément central de notre philosophie d'investisseur responsable, ainsi, la prise en compte des enjeux de la biodiversité devient un critère prépondérant dans notre analyse.

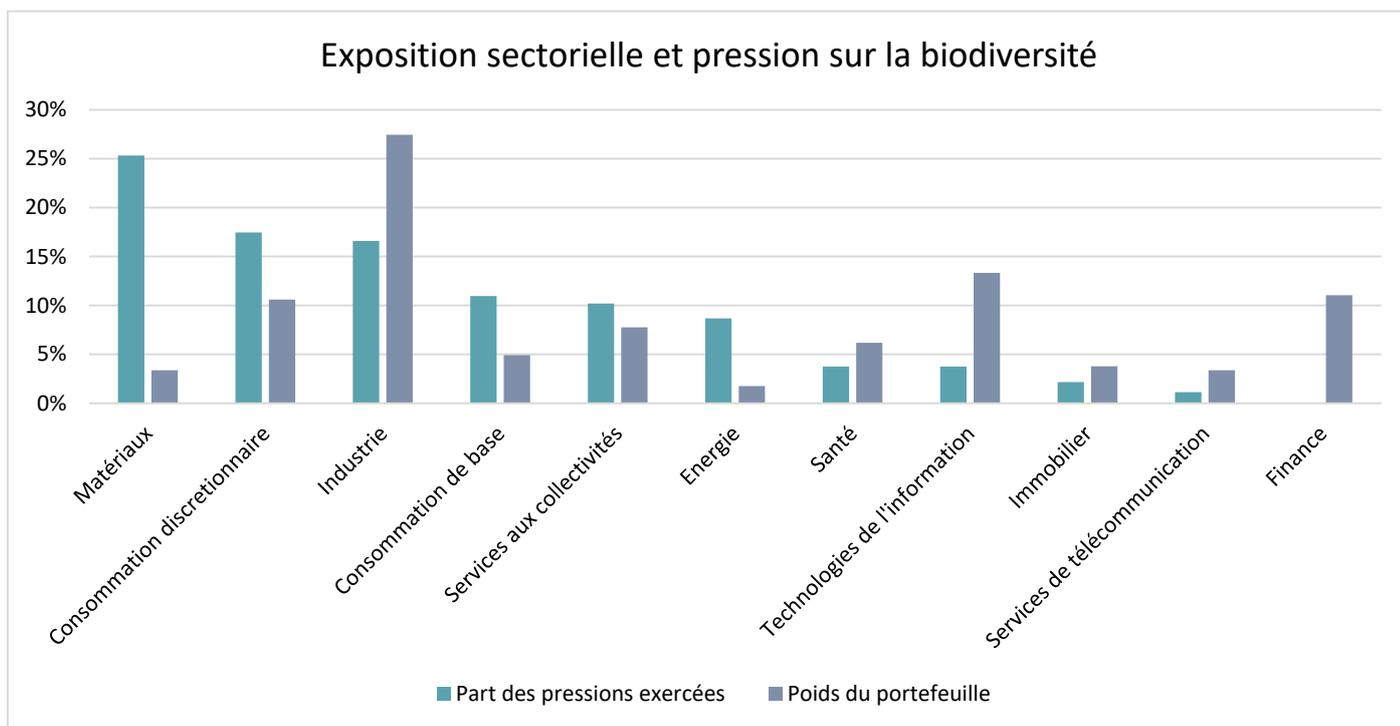
Mesurer les impacts et les dépendances à la biodiversité de nos investissements sur la base des travaux menés par l'IPBES

A fin 2023, pour les fonds ouverts et dédiés de la gamme de Mandarine Gestion et de Meeschaert AM, nous avons réalisé une cartographie des niveaux de dépendance des principaux secteurs auxquels l'entité était exposée aux services écosystémiques, d'après les données de l'outil ENCORE. Le tableau ci-dessous exprime l'exposition de l'encours aux secteurs, par degré d'impact sévère exercé sur la biodiversité :

	Services aux collectivités - électricité	Electricité renouvelable	Aliments et viandes emballés	Gaz industriels	Chimie de spécialité	Services aux collectivités - gestion de l'eau
Exposition encours au 30/12/23	1,26%	2,53%	1,06%	2,30%	2,03%	1,26%
Régulation du climat						
Protection contre les inondations et tempêtes						
Nappes phréatiques						
Erosion						
Eau de surface						
Maintien du débit de l'eau						
Qualité de l'eau						
Fibres et autres matériaux						

Sources : Outil Encore, Mandarine Gestion et Meeschaert AM

Comme détaillé, ci-dessous, les secteurs exerçant les plus fortes pressions sur la biodiversité sont le secteur des matériaux, celui de la consommation discrétionnaire et enfin l'industrie.



Sources : Outil Encore, Mandarine Gestion et Meeschaert AM

La Société de Gestion a entamé une réflexion sur la biodiversité dès 2019, en créant une gamme de fonds dédiée à la transition durable, dans laquelle la biodiversité est un élément clé.

Cette gamme repose sur un comité d'experts intégrant une association spécialisée : le Fonds de Dotation pour la Biodiversité. En partenariat avec ce fonds de dotation, le Group Meeschaert, au travers de fonds de partage, finance le programme Génération Biodiversité. Ce programme soutient chaque année plus d'une centaine de projets qui contribuent à la prise de conscience par les jeunes générations des enjeux de préservation de la biodiversité et de notre patrimoine naturel.

En 2020, l'équipe ISR a réalisé la première empreinte océans du fonds Transition Durable Actions, afin de mesurer la contribution des entreprises du portefeuille à la préservation de la biodiversité marine et des différents enjeux associés à cette thématique.

Au-delà de l'analyse exposée précédemment sur l'exposition des encours aux pressions et aux dépendances à la biodiversité, Meeschaert Asset Management était membre en 2023 du Club B4B+ (Club des entreprises et institutions financières pour une biodiversité positive), créé par la CDC Biodiversité, afin de co-construire et d'expérimenter le Global Biodiversity Score (GBS). Le Club facilite ainsi les retours d'expériences vis-à-vis de l'outil et permet d'alimenter la réflexion autour de l'empreinte biodiversité.

Mandarine Gestion

De son côté, dès 2020, Mandarine Gestion a rejoint l'initiative du Finance for Biodiversity Pledge. A travers cette initiative, des banques, gestionnaires d'actifs, assureurs et fonds d'impact, gérant plus de 3 000 milliards d'euros d'actifs, se sont collectivement engagés à collaborer, à s'engager, à évaluer leur propre impact sur la biodiversité, à fixer des objectifs et à établir des rapports sur les questions liées à la biodiversité.

En 2020, l'équipe ESG de Mandarine Gestion a développé un outil propriétaire permettant de mesurer l'exposition des investissements aux risques liés à la biodiversité.

Cet outil, appelé le Mandarine Biodiversity Score, s'articule autour de 3 piliers :

- Un pilier « **déclaratif** » : positionnement public de l'entreprise tel que l'existence de politique sur la biodiversité, politique sur le changement climatique, gestion de la qualité environnementale, politique de la gestion de l'eau, politique de réduction des déchets, engagement auprès du SBTi. Sources : Bloomberg et SBTi.
- Un pilier « **données de pression** ». Il récence le positionnement statique ainsi que la dynamique (évolution 5 ans) des entreprises par rapport à un univers global sur des indicateurs environnementaux responsables de l'érosion de la biodiversité : les émissions de GES, les déchets, les polluants de l'air et du sol, les polluants de l'eau et l'utilisation des ressources naturelles. Source : Trucost.
- Un pilier « **activité** ». Les secteurs d'activités sont analysés par rapport à leur dépendance et leur impact vis-à-vis de la biodiversité (selon trois niveaux, low, high et medium). Cette analyse prend en compte les activités directes des entreprises ainsi que leur chaîne de valeur. Une lecture de l'alignement à la Taxonomie Européenne des secteurs est également incluse. Sources : Trucost, Bloomberg, Recherche interne.

Ces 3 piliers : « déclaratif », « données de pressions » et « activité » sont équipondérés pour aboutir à une note finale, exprimée en pourcentage, de 0% à 100%, 100% étant le profil le moins risqué, 0% le profil le plus

risqué face à l'érosion de la biodiversité. L'intérêt pour une approche intégrant les aspects climat, biodiversité et ressources naturelle dans cet outil est partagé par un nombre croissant de clients.

Le Mandarin Biodiversity Score est aujourd'hui utilisé dans le reporting mensuel du fonds Mandarin Global Transition, qui va d'ailleurs absorber le fonds MAM Transition Durable Actions courant 2024., renforçant ainsi les analyses qualitatives de biodiversité dans le cadre du fonds fusionné.

A fin décembre 2023, le Mandarin Biodiversity Score du fonds Mandarin Global Transition était décomposé de la manière suivante :

				MGT	Benchmark	
Policy	20%	Biodiversity Policy		0,59	0,47	
		Climate Change Policy		0,91	0,80	
		Environmental Quality Management Policy		0,84	0,59	
		Water Policy		0,81	0,73	
		Waste Reduction Policy		0,87	0,79	
		SBTi		0,71	0,36	
		Total Policy (6 points)		4,73	3,74	
Pressure	40%	Emissions		0,48	0,57	
			latest	67%	0,38	0,55
			trend	33%	0,67	0,62
		Waste		0,50	0,51	
			latest	67%	0,50	0,51
			trend	33%	0,50	0,50
		Pollutants (air, land and water)		0,46	0,53	
			latest	67%	0,40	0,54
			trend	33%	0,58	0,50
		Water use		0,52	0,57	
			latest	67%	0,47	0,53
			trend	33%	0,62	0,65
		Natural resource use		0,40	0,44	
			latest	67%	0,40	0,44
	trend	33%	0,39	0,45		
Land use (under development)		-	-			
Total Pressure (5 points)		2,35	2,63			
Activity	40%	Biodiversity dependency & impact		0,69	0,69	
			dependency	0,84	0,82	
			impact	0,55	0,56	
		Green share		0,47	0,23	
			eligible	50%	0,82	0,45
			aligned	50%	0,12	0,01
		Temperature alignment		0,83	0,55	
Mean Species Abundance (under dev.)		-	-			
Total Activity (3 points)		1,99	1,47			
Final Score (0-100)		61,1	53,1			

8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Risques ESG

L'analyse ESG des entreprises comporte à la fois des opportunités et des risques qui peuvent être spécifiques aux secteurs d'activités ou propre à une entreprise. Ces risques sont inhérents aux 4 critères d'analyse ESG. Les exemples non exhaustifs sont listés ci-dessous :

- **Environnement** : risques climatiques, risques de transition, biodiversité, utilisation des ressources naturelles, émissions carbone, température de portefeuille
- **Social** : accidentologie, santé et sécurité, rétention des talents, formation.
- **Gouvernance** : composition du conseil d'administration, restructurations, droits des actionnaires minoritaires, risques juridiques et réglementaires, mécanismes anti-OPA.
- **Parties Prenantes** : atteinte aux droits de l'homme, infraction au Pacte Mondial des Nations Unies, politique d'achat responsables, relations clients / fournisseurs

Risques liés aux énergies fossiles

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Pour limiter la hausse des températures à +1,5°C, il est nécessaire de respecter un budget carbone à environ 1 000 Gt à horizon 2050. Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), il est nécessaire de s'aligner vers une trajectoire de neutralité carbone en 2050 afin de respecter l'Accord de Paris. Cela implique que la demande en hydrocarbures devrait baisser à un rythme tel qu'aucun nouveau champ pétrolier, gazier ou charbon ne serait nécessaire.

Dans ce cadre, la politique Energies Fossiles de Mandarine Gestion reprend les recommandations de l'AFG. Elle s'applique à tous les OPC et les fonds dédiés gérés par Mandarine Gestion. En parallèle, Mandarine Gestion rappelle son engagement pris en 2020 pour le charbon : Mandarine Gestion s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030.

En 2024 Mandarine Gestion a fait évoluer sa politique charbon pour la rendre plus exigeante avec l'intégration de nouveaux critères restrictifs. Le premier critère est l'intégration d'un seuil relatif plafonnant la capacité maximum de génération d'énergie à partir de charbon thermique à 20% du mix de production total. Le second seuil relatif porte sur la part de chiffre d'affaires réalisé dans la production d'énergie à base de charbon thermique, ici encore le plafond est fixé à 20%. Enfin, le dernier critère limitant est un seuil absolu qui porte sur la puissance installée des centrales à charbon thermique, toute entreprise dépassant le seuil de 5GW est exclue des périmètres. Grâce à l'instauration de ces seuils, Mandarine Gestion parvient à accompagner les acteurs actifs et engagés dans la sortie du charbon.

Des engagements actionnariaux sont menés avec les sociétés qui sont exposées aux énergies fossiles. Sont principalement posées des questions autour des feuilles de route de sortie des expositions aux énergies fossiles à court et moyen terme. Des décisions de gestion sont ensuite prises pour limiter les risques liés aux énergies fossiles (physique, réglementaire). Les résultats sont disponibles dans le rapport annuel de vote et d'engagement sur le site internet de la société de gestion.

Risques liés aux controverses

Un suivi des controverses impactant les entreprises en portefeuille est effectué grâce à l'outil développé par Sustainabilitytics. Ce dernier a été intégré à notre base Mandarine ESG-View, afin que l'équipe ESG puisse, modifier

le niveau d'une controverse si nécessaire. Les controverses font partie intégrante de la notation ESG de Mandarine Gestion et viennent donner un malus.

A noter que les controverses de niveau 4 et 5 selon une échelle de gravité allant de 1 à 5 qui concerne une société la rend inéligible à l'investissement, et ce pour tout le périmètre de Mandarine Gestion.

Risques liés à l'exercice des droits de vote

Mandarine Gestion a élaboré une politique de vote pour garantir les bonnes pratiques de gouvernance et protéger au mieux les intérêts des actionnaires minoritaires lors de l'exercice des droits de vote en assemblée générale. La politique est accessible sur le site internet de la société de gestion et est revue annuellement. Un rapport sur l'activité des votes de l'année écoulée est également disponible sur le site internet. Les principaux risques en matière de droit de vote sont l'équité des droits de vote pour tous les actionnaires, une mauvaise gouvernance traditionnelle (composition et fonctionnement du Conseil d'administration).

Risques liés aux armes controversées

Mandarine Gestion a également défini une politique sur les armes controversées dans le but d'exclure du périmètre d'investissement des entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées que sont les bombes à sous munition, les mines anti personnelles, les armes chimiques, biologiques et au phosphore blanc. La politique est disponible sur le site internet. Ce document inclut la liste des sociétés exclues du périmètre d'investissement de Mandarine Gestion. La liste d'exclusion est revue annuellement.

Focus critères environnementaux et risques climatiques

Conscient du risque croissant que le climat pèse sur les investissements, Mandarine Gestion a décidé de se former aux enjeux des risques climatiques par un cabinet de conseil spécialisé. Cinq employés représentant les fonctions stratégiques (2 gérants, 1 responsable ESG, 1 commercial institutionnel, 1 responsable du marketing) ont pu participer à cette formation. Initiée à la fin de l'année 2019 et continuant début 2020, la formation a pour objectif de sensibiliser l'équipe sur les enjeux du climat et les implications pour l'investissement.

Au niveau de la société de gestion, les enjeux du climat sont multiples :

- Renouvellement de l'ADN de l'intermédiation financière
 - o Besoin d'une stratégie formalisée
 - o Irruption d'une variable supplémentaire dans l'arbitrage rendement-risque : fort besoin d'investissement dans la connaissance (économie du climat, indicateurs, modèles...)
 - o Relations avec les assets owners

- Impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'investissement cross assets
 - o Renforce le besoin de proximité avec l'actif investi et l'engagement
 - o Impact sur la construction du portefeuille
 - o Enrichissement de la fonction risques et Reporting.

Nous considérons désormais le climat comme un facteur transverse ayant un impact sur le positionnement stratégique de Mandarine Gestion dans un contexte d'incertitudes.

Dans ce contexte, Mandarine Gestion a décidé de lancer début 2020 le fonds Mandarine Global Transition, dont l'objectif est de financer et capter la dynamique de croissance des acteurs de la transition écologique et énergétique, vers une économie décarbonée. Le fonds sélectionne des sociétés de tous pays et de toutes tailles qui contribuent à la transition énergétique et écologique.

Evolution des choix méthodologiques et des résultats : Il n'y a pas eu de changements méthodologiques durant l'année 2023 sous revue, néanmoins, la société de gestion se réserve la possibilité de faire évoluer sa méthodologie dans le courant de l'année 2024.

Risque lié à la biodiversité :

La biodiversité représente un risque environnemental mobilisant de nombreux acteurs. En effet, les entreprises ont leur part de responsabilité dans la surexploitation des ressources, les changements d'usage des sols et pollutions diverses qu'elles génèrent. En même temps, l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes pèsent économiquement sur leur activité.

Le risque biodiversité peut avoir un impact financier plus ou moins élevé pour les entreprises. Il est donc important pour mandarine gestion de pouvoir évaluer ce niveau de risque.

Pour évaluer le risque biodiversité, Mandarine gestion a mis en place son propre outil interne : le Mandarine Biodiversity Score, qui s'appuie sur trois piliers :

- Les informations déclaratives des entreprises
- La pression qu'elles exercent sur les écosystèmes
- La double matérialité

De plus, Mandarine gestion a rejoint « finance for Biodiversity », preuve de son engagement pour la protection de la biodiversité. L'équipe ESG de Mandarine participe ainsi aux groupes de travail « Évaluation de l'impact » et « Engagement avec les entreprises ».

Par ailleurs, en tant qu'investisseur responsable et membre de la commission « Dialogue et Engagement » du FIR Mandarine participe pour la deuxième année à la campagne de questions écrites en assemblées générales aux entreprises du CAC 40, portant sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques :

L'objectif de Mandarine Gestion est de proposer aux investisseurs des stratégies permettant de concilier recherche de rendement financier et prise en compte du risque de durabilité.

Le risque de durabilité est défini dans l'article 2 du règlement SFDR de la manière suivante : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Il s'agit donc d'un risque :

- De nature uniquement financière (risque de perte de valeur) et dénué de jugement moral ou sociétal ;
- Porté par chaque portefeuille géré individuellement en fonction de ses investissements propres ;
- Qui se distingue de l'ensemble des autres risques d'investissement principalement par la spécification des domaines dont le risque provient (environnement, social, gouvernance).

Grace aux analyses sectorielles menées par l'équipe ESG, une liste d'indicateurs ESG dits « matériels » est mis à disposition des équipes de gestion. Ces enjeux ESG sont susceptibles d'avoir une incidence sur les valorisations financières et boursières des sociétés en portefeuille. Les matrices de matérialités sectorielles permettent d'identifier, d'évaluer et de prioriser les risques en matière d'ESG.

Les obligations réglementaires en matière de risque de durabilité sont exposées dans le règlement délégué SFDR aux articles 3 et 6. Il s'agit uniquement d'obligations en termes de communication, sur le site internet d'une part, et dans la documentation précontractuelle d'autre part.

Tous les fonds actions de Mandarine Gestion bénéficient d'une analyse ESG ainsi que d'un reporting ESG, à l'exception du fonds Mandarine Global Microcap, compartiment de la SICAV Mandarine Funds.

Les informations extra-financières constituent une analyse complémentaire sur les entreprises suivies par les équipes d'investissement. Notre volonté est de proposer à l'ensemble de l'équipe de gestion une vision

transversale des thématiques ESG en complément de l'analyse financière. L'analyse extra-financière est centralisée dans l'outil ESG-View (base propriétaire de données ESG) qui véhicule l'information dans l'outil de gestion de portefeuille de tous les gérants. Ces derniers ont ainsi un accès direct et permanent aux analyses et notations extra-financières de chaque position en portefeuille. Le département des risques consolide de nombreuses données auprès de fournisseurs externes ainsi que des données recueillies par l'équipe ISR. Chaque jour, ils calculent des indicateurs pour chaque fonds concerné (en fonction des engagements réglementaires et liés aux labels) et les comparent à leur univers de référence afin de garantir une surperformance.

Lorsqu'un dépassement est constaté, l'équipe de gestion est immédiatement informée et fournit un plan de régularisation dans les meilleurs délais. Les équipes des risques, de l'ISR et de la gestion collaborent étroitement pour suivre au mieux les impacts négatifs potentiels des fonds.

Parmi les enjeux ESG matériels surveillés figurent (liste non exhaustive) :

- Les émissions de carbone
- La température des portefeuilles
- Les impacts négatifs des entreprises sur des zones où la biodiversité est considérée comme sensible
- Les controverses
- La représentation des femmes au sein des conseils d'administration
- Le degré d'indépendance des conseils, etc

Le département des risques organise régulièrement des comités risques afin d'évaluer les aspects extra-financiers. Ces rencontres permettent à l'équipe de faire le point sur les contrôles en place, de discuter des règles de contrôle, de déterminer et d'ajuster la fréquence des évaluations et de prendre les mesures nécessaires pour faire régulariser les dépassements le cas échéant.

Si les risques ESG ont souvent un impact financier dans la valorisation des actifs, il n'est pas toujours aisé de les mesurer de façon exacte. En effet leur (double) matérialité, leur gravité et leur temporalité doivent faire l'objet d'analyses qualitatives au cas par cas afin d'apprécier quantitativement l'impact financier.

Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques :

Ces risques sont inclus dans les contrôles quotidiens réalisés par l'équipe Risques. Les contrôles ESG ayant trait au respect des contraintes liées à la prise en compte des critères extra financiers tels que ressortant de la documentation réglementaire ou issus du label concerné sont suivis et mesurés sur base quotidienne.

Les remontées d'information s'effectuent ensuite auprès du comité des risques avec une fréquence mensuelle.

9. Plan d'amélioration continue

Concernant le volet **climat** pour l'année à venir, nous avons pour objectif de continuer à contribuer à l'objectif mondial de net zéro émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, en lien avec l'initiative Net Zero Asset Manager. Mandarine Gestion (post-fusion avec Meeschaert AM) a pour ambition d'établir des objectifs quantitatifs de réduction carbone à horizon 2030. Ces objectifs sont soumis à la NZAMI sont revus tous les cinq ans jusqu'à 2050.

Mandarine Gestion continue d'innover par le lancement de produits en lien avec la stratégie de zéro émission nette d'ici 2050. Après les lancements des produits en lien avec la thématique du climat : Mandarine Impact Green Bonds (2019), Mandarine Global Transition (2020) et Mandarine Global Climate Action (2023). Dans le cadre de la fusion de la gamme en 2024, il est probable que certains fonds climat changent d'architecture juridique (fusion, absorption, structure maître/nourricier).

Chaque année, Mandarine Gestion publie davantage d'informations relatives au respect des investissements net zéro. Plus précisément, d'ici 2030 au minimum 50% des encours investis devront l'être dans des entreprises ayant validé une stratégie de réduction des émissions carbone auprès du SBTi. Nous avons pour ambition de publier le taux d'entreprise ayant validé une stratégie climat auprès du SBTi courant 2024.

Concernant la **biodiversité** en particulier, courant 2024, nous ambitionnons d'améliorer et d'étendre au-delà du fonds Mandarine Global Transition l'utilisation de l'outil biodiversité aux autres fonds de la gamme fusionnée pour lesquels la thématique environnementale domine.

Par ailleurs, cet indicateur est avant tout une mesure de risque liés aux investissements face à l'érosion de la biodiversité. Il est en constante évolution et il vise à mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité, fixés à horizon 2030 à partir de cet indicateur.

Les améliorations en cours concernent les axes suivants :

- Les polluants pris en compte sont juste une partie des polluants et sont centrés sur la biodiversité terrestre, les polluant marins sont bien moins documentés aujourd'hui. Les outils utilisés par Meeschaert AM viendront compléter les données disponibles.
- Les méthodes climatiques comme les indicateurs carbone font l'impasse sur 8 limites planétaires sur 9 ou encore 4 pressions principales sur la biodiversité sur 5.
- Les approches par catégorie (taxonomie, secteur) ne permettent pas de capter la diversité des différences graduelles et des dynamiques mais sont amenées à s'améliorer avec la CSRD.

Enfin, nous projetons de recourir à notre note biodiversité comme filtre supplémentaire pour la définition d'univers d'investissement plutôt que comme une métrique surveillée ex-post.

Une démarche au niveau des organes de gouvernance de l'entité est initiée quant à l'intégration dans son règlement intérieur des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans ses travaux.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.

Disclaimer :

Document à caractère réglementaire établi suivant l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et tel que complété par le Décret n°2021 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financiers

Rien de ce qui est des développements et informations tels que figurant ci-dessus ne peut être interprété ou considéré comme une quelconque communication ESG ou une promotion de critères ESG ou extra-financiers concernant l'un quelconque des fonds ou OPC mentionnés dans ce document.

Les informations présentées dans ce document ont été élaborées par Mandarinne Gestion à partir de sources réputées fiables.

Les Informations s'appuient, inter alia, sur des données disponibles auprès de différentes sources à un moment donné, qui peuvent donc varier à tout moment. La précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude des informations fournies dans ce document ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été établies à partir de sources réputées fiables. Mandarinne Gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document ainsi que de toute omission, erreur ou inexactitude ou mauvaise interprétation qui figurera(en)t dans ledit document. Aucune responsabilité ne saurait être engagée pour toute erreur matérielle ou typographique qui pourrait apparaître au sein des Informations.

Les informations ne constituent pas une offre de services ou de produits ni une sollicitation commerciale de quelque nature que ce soit, ni une recommandation ou un conseil d'une quelconque nature. Mandarinne Gestion ne saurait engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement dans l'un des fonds cités ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que les fonds cherchent à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Les informations présentées dans ce document ne s'appliquent qu'en France et sur le territoire de la République Française en ce, inclus DROM et CTU.